Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID: 059-215900176-20230622-DE23082-DE



# EXTRAIT DU

#### REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 22 juin 2023 Convocation du : 16 juin 2023 Conseillers en exercice : 35 Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le vingt-deux à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESEBROECK, Maire.

PRESENTS: Bernard HAESEBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Valérie PRINGUEZ, Philippe CATTOIRE, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: Sylvie GUSTIN, Catherine DE PARIS, Thomas BLACTOT, Rut LERNER-BERTRAND, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Carole CASIER, Philémon BRUNET, Caroline BAURANCE, Désiré BAILLON, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESEBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Céline LEROUX, Martine DUBREU, Arnaud MARIÉ, Hugues QUESTE, Laurent DERONNE, Pierre VANNESTE, Jean-Jacques DERUYTER, Michel PLOUY conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Pierre VANNESTE

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID: 059-215900176-20230622-DE23082-DE

## DE23.082

### **FINANCES**

# ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS SUBVENTIONS INFÉRIEURES A 23 000 EUROS - EXERCICE 2023

## Autorisation - Approbation

**(382)** 

Diverses demandes de subvention de fonctionnement ont été présentées par les associations ou autres organismes pour l'année 2023.

Dans le cadre du vote du budget primitif, la dotation globale dédiée au tissu associatif a été adoptée.

Il s'agit maintenant d'individualiser les subventions allouées aux associations.

A ce stade de la procédure, il est prévu de plafonner les montants à 90 % du montant perçu en 2022. En fonction des situations et des besoins des associations, ces montants pourront être ajustés lors d'un prochain Conseil Municipal.

C'est pourquoi il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les versements suivants :

#### SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Nature Fonction	Nom de l'association	Montant perçu 2022	Montant proposé 2023 90 % de 2022	Déjà perçu 2023	Solde 2023
6574/40	Foyer de jeunes « Le Zodiaque » - subvention de fonctionnement	3 107 €	2 796 €	1 296 €	1 500 €
	Hand Ball Club - subvention de fonctionnement - chèques emploi associatif	3 934 € 2 176 €	5 499 € 0 €	2 184 € 0 €	3 315 €
	Boxing Club Armentières - subvention de fonctionnement	5 657 €	5 091 €	2 356 €	2 735 €
	Cyclo Club - subvention de fonctionnement	7 672 €	6 905 €	3 196 €	3 709 €
	Société Municipale de Gymnastique - subvention de fonctionnement - chèques emploi associatif	1 882 € 27 900 €	1694 € 9 720 €	786 € 4 500 €	908 € 5 220 €
	Société Municipale de Lutte - subvention de fonctionnement - chèques emploi associatif	371 € 2 302 €	720 € 1 686 €	261 € 852 €	459 € 834 €

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID: 059-215900176-20230622-DE23082-DE

Sports Ouvriers Armentiérois Natation - subvention de fonctionnement - chèques emploi associatif	3 097 € 1 890 €		1 290 € 788 €	)
 Club Escrime - subvention de fonctionnement	1 650 €	1 485 €	414€,	1 071 €

Ces subventions seront versées en six mensualités, de Juillet à Décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les versements cidessus.

# **ADOPTEE A LA MAJORITE:**

- 27 voix pour : groupe « Aimer Armentières et Agir pour l'Humain »
- 06 abstentions : groupe «Armentières avec Fidélité et Bon Sens »
- 02 voix pour : groupe « Armentières en Tête! »

Ainsi fait et délibéré comme ci-dessus,

Pour expédition conforme, Le Maire,

Pierre VANNESTE Conseiller Municipal Secrétaire de Séance

1 James

Bernard HAESEBROECK Vice-Président de la Métropole

Européenne de Lille